

**PROGRAMME DE COOPERATION
ITALIE FRANCE MARITIME 2014-2020**

**Synthèse du Rapport de mise en œuvre annuel
Année 2016**

2016 représente l'année au cours de laquelle le Programme est entré pleinement dans sa phase de mise en œuvre.

En effet, le mois de février 2016 a coïncidé avec le dernier délai pour la présentation des candidatures à faire valoir sur le 1er Appel lequel prévoyait la réalisation de projets simples, stratégiques, intégrés, thématiques et territoriaux pour les Axes prioritaires 1-2-3. Après cette date butoir, il a été procédé au lancement des activités d'évaluation et de sélection des propositions soumises qui se sont terminées au mois d'août par l'approbation du classement définitif. Un total de 38 projets a été admis au financement et la contribution FEDER attribuée au titre de leur réalisation s'élève à 60 763 173,19 € de ressources FEDER, soit 35,8 % du soutien de l'Union apporté au PC.

De manière plus détaillée, pour l'**Axe 1 « Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières »**, les projets (simples) financés sont au nombre de 21 (sur 94 présentés et admissibles) dont 9 concernent en priorité la création de réseaux de services pour les nouvelles entreprises et pour les entreprises existantes, 10 visent à renforcer la compétitivité territoriale des entreprises notamment à travers le développement d'une marque touristique commune et 2 sont destinés à la création de réseaux/clusters d'entreprises en vue de l'utilisation d'un personnel hautement compétent et pour les investissements destinés à la mise à profit économique de nouvelles idées. Les ressources FEDER engagées à leur profit s'élèvent à 22 913 697,68 €.

Les projets financés dans le cadre de l'**Axe 2 « Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques »** sont au nombre de 13 (sur 40 admissibles). Sur ces derniers, 8 sont des projets stratégiques tandis que les 5 autres sont des projets simples. Les projets stratégiques ont trait aux thèmes suivants : la prévention et gestion des risques résultant des inondations (3 projets) ; la prévention et gestion conjointe des risques résultant de l'érosion côtière (1 projet) ; la conservation, protection et développement du patrimoine naturel et culturel (3 projets) ; la mise en réseau du patrimoine historique et naturel des îles mineures (1 projet). Enfin, pour ce qui est des projets simples, il convient de signaler que la plupart d'entre eux visent à créer des systèmes communs de surveillance contre l'ensablement des ports, un thème nouveau pour le Programme, qui a été accueilli avec un vif intérêt, surtout par les nouveaux territoires. Les ressources FEDER attribuées pour le financement de ces projets s'élèvent à un total de 34 398 264,37 €.

Pour l'**Axe 3 « Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires »**, un financement à hauteur de 3 451 211,14 € a été accordé à 4 projets (sur 7 qui avaient été présentés). Parmi ces 4 projets, 1 vise à réaliser des services transfrontaliers de transport multimodal, 2 concernent la mobilité régionale par le biais de la connexion des nœuds secondaires/tertiaires avec les réseaux RTE-T, 1 porte sur les services de transport transfrontalier dans l'optique d'une continuité territoriale avec les réseaux RTE-T.

Le 1er Appel n'a prévu aucun Lot pour l'**Axe 4 « Augmentation des opportunités d'emploi, durable et de qualité, et d'insertion, à travers l'activité économique, »** de ce fait, à la fin de l'année 2016, aucune avancée n'est à signaler pour cet Axe.

Le 7 décembre 2016, le II^e Appel pour la présentation de candidatures de projets simples et stratégiques, intégrés, thématiques et territoriaux pour les Axes 1-2-3 et 4 a été publié. Ce deuxième Appel a permis de présenter des candidatures sur les 4 Axes du Programme et donc sur l'Axe 4 également. Cet Appel, décliné en 9 Lots spécifiques dont 1 pour l'Axe 1, 3 pour l'Axe 2, 3 pour l'Axe 3 et 2 pour l'Axe 4, s'est clôturé (après prorogation) le 14 mars 2017.

Toujours en ce qui concerne la mise en œuvre, il importe enfin de signaler que pour l'**Axe 5 « Assistance Technique »**, les activités financées en 2016 ont essentiellement porté sur la définition de la configuration organisationnelle et des procédures utiles à la gestion du Programme ainsi que sur la réalisation d'actions de communication.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les aspects organisationnels et de gestion, les activités réalisées ont été les suivantes :

- la désignation officielle de l'AG et de l'Autorité de Certification (AC) ;
- la finalisation de la définition du Système de Gestion et de Contrôle (SI.GE.CO) et des Manuels du Programme (élaboration de la section d- la gestion, la justification des dépenses et les contrôles du Manuel pour la présentation des candidatures et gestion) ;
- l'avancement de la réalisation du système d'information bilingue « Marittimo plus » ;
- la publication de deux Appels publics de la part de Sviluppo Toscana S.p.a (société intervenant exclusivement au soutien de la Regione Toscana et des organismes qui dépendent de celle-ci, dans le cadre des politiques de programmation régionale), pour embaucher 5 professionnels à durée déterminée répondant au profil « Expert en Communication » et « Assistants de suivi physique et financier des projets » afin de garantir le soutien à la gestion du Secrétariat Conjoint du Programme pour les années 2016, 2017 et 2018 ;
- la réalisation d'une procédure de marché public pour l'acquisition d'une prestation d'assistance technique au profit de l'AG du Programme, laquelle a été attribuée au Groupement Momentané d'Entreprises (GME) constitué des sociétés Soges Spa (société mère), Resco Soc Coop (Cotraitante) et Resolvo Srl (Cotraitante) ;
- la définition des conventions entre l'Autorité de Gestion et chacun des cinq territoires admissibles au Programme (Corse, Ligurie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Sardaigne et Toscane), bénéficiaires des fonds d'Assistance Technique « territoriale » ;
- l'approbation des textes des Conventions AG-Chef de file et interpartenariale.

En 2016, les activités de communication suivantes ont été réalisées :

- constitution d'un groupe de coordination de la communication chargé de mettre en réseau des activités, ressources, besoins et propositions de chaque zone ;
- le 1^{er} juin 2016 : lancement du site Internet du Programme (www.interreg-maritime.eu) constitué de 67 pages et disponible dans les deux langues ;
- en septembre 2016 : déroulement à Nice de la Journée européenne de la coopération transfrontalière (EC Day) ;
- entre le 14 septembre et le 10 octobre 2016 : ouverture d'une consultation en ligne sur le II^e Appel qui a donné lieu à 163 commentaires provenant de 48 parties prenantes publiques et privées, italiennes et françaises ;
- en octobre 2016 : organisation à Florence de l'événement régional toscan « Comunicare i fondi SIE » (Communiquer les fonds ESI) ;

- 29 novembre 2016 : événement annuel du Programme IFM qui s'est tenu en Corse, à Bastia, au cours duquel les contenus du second Appel ont été présentés de manière détaillée. Pour présenter le IIe Appel, au niveau territorial également, planification de 5 événements territoriaux organisés début 2017.

Du point de vue de l'**avancement financier**, à la fin de l'année 2016, le Programme montre un bon niveau d'engagement à hauteur de 83 518 901 €, ce qui correspond à 41,8 % de la dotation du PC. Tous les axes ont contribué à la réalisation de cet objectif (sauf l'Axe 4 pour lequel aucun projet n'a été financé) et surtout l'Axe 2 qui a enregistré un montant des ressources attribuées égal à 48,5 % du total engagé au 31.12.2016. En revanche, à la fin de l'année qui vient de s'écouler, les paiements s'élèvent à 683 826 euros et correspondent à 0,34 % du budget du Programme. Dans ce cas, l'avancement enregistré est uniquement attribuable à l'Axe 5. À ce propos, il est effectivement utile d'indiquer qu'entre la finalisation des procédures d'admission au financement et le lancement des activités des projets du Ier Appel, l'AG assistée du SC, a procédé à une activité intense de négociation avec les projets sur les aspects financiers, physiques et de compte-rendu afin d'éviter tout problème qui pourrait entraver la mise en œuvre du Programme. Cette activité de négociation a cependant contribué à repousser la date de lancement des activités de ces projets, augmentant ainsi le retard dans l'avancement financier du Programme.

Enfin, sur le **plan physique**, il convient de signaler qu'au 31 décembre 2016, on observe des progrès relatifs aux valeurs programmées des indices d'output pour les Axes 1,2, et 3 grâce aux projets financés avec le Ier Appel ainsi que des avancées sur les valeurs réalisées uniquement pour les indicateurs d'output pour l'Axe 5. En particulier, en ce qui concerne les progrès physiques accomplis sur l'Axe 5, on remarque la pleine réalisation de la valeur cible de l'indice « Constitution du Secrétariat Technique » ; les progrès significatifs par rapport à l'année précédente accomplis par les indicateurs « Nombre d'employés dont les salaires sont financés dans le cadre de l'Assistance Technique », « Opérations approuvées à la suite des appels », « Événements de communication, formation et consultation ».